



Charge sur les ascenseur en demi-etage

Par **mfredo34**, le **11/04/2009** à **18:27**

Bonjour,
Voilà j habite au 1 étage
Il y a un ascenseur qui ne va pas au rez-de-chaussée
mais qui commence à un étage et demi donc j en n est aucune utilité
Ils me font payer des charges dessus
Il ne veut pas me les retirer
Je cherche un texte de loi qui pourrait me donner raison
Merci

Par **lanfranchi**, le **31/10/2012** à **12:52**

Bonjour
Votre question ne semble pas claire ou lors le constructeur est tombé sur la tête
d'après ce que je comprends l'ascenseur partirait d'un étage et demi, normalement vous n'avez pas de charge d'ascenseur; j'ai un problème similaire au vôtre je suis à l'entre sol et l'ascenseur au demi palier au dessus d'après le règlement de copropriété je devais payer mais le syndic a reconnu après des années que non

Par **alterego**, le **01/11/2012** à **10:53**

Bonjour,
Par étage 1/2, vous entendez bien quelques marches au dessus de votre palier ?
Cordialement